

VILLE DE MAZAMET



Note de présentation des Budgets Primitifs 2025

Présentation succincte d'un budget Communal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL13-BF



Le budget principal de la Commune est composé de recettes et de dépenses réparties en 2 sections : le Fonctionnement et l'Investissement. Ces deux sections doivent, chacune à leur niveau, être équilibrées (les recettes = les dépenses).

La section d'Investissement comprend principalement :

- En dépense :
 - Les Opérations d'équipement : Achat de véhicules, gros matériel, informatique, biens immobiliers, constructions et gros entretien de bâtiments, de voirie, de réseaux, du cadre urbain...
 - Les subventions d'équipement versées (aide aux façades, subventions trottoirs...).
 - Le remboursement du capital des emprunts.
- En recette :
 - Les subventions d'équipement (Etat, Région, Département, CACM, ...).
 - Le FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA (Remboursement par l'Etat de la TVA payée par la Ville sur les Opérations d'équipement N-2).
 - Le virement de la section de Fonctionnement (autofinancement).
 - L'emprunt.

Une fois le total des dépenses et des recettes chiffré, l'équilibre recettes-dépenses s'obtient par l'affectation de la valeur de l'autofinancement dégagé en fonctionnement et de l'emprunt à mobiliser.

La section de Fonctionnement comprend principalement :

- En dépense :
 - Les charges générales (gaz, électricité, prestations, fournitures, contrats d'assurances...).
 - Les frais de personnel.
 - Les subventions aux associations et indemnités des élus.
 - Le remboursement des intérêts des emprunts en cours.
 - Le virement à la section d'investissement (autofinancement).
- En recette :
 - Les produits des services (facturation de : cantine, centre multi accueil, concessions, occupation du domaine public...).
 - Les impôts et taxes.
 - Les dotations versées par l'Etat (DGF...).
 - Les revenus des immeubles (locations...).
 - Le résultat reporté.

Une fois le total des dépenses et des recettes chiffré, l'équilibre recettes-dépenses s'obtient par la variation du taux d'imposition.

Le Budget Principal 2025

La section d'Investissement

1/ Les Dépenses d'Investissement

1.1) Les opérations d'équipement

En 2025 les prévisions de travaux et acquisitions (hors restes à réaliser) de la Commune, d'un montant de **7 343 000 €**, se répartissent de la façon suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES		BP 2025
320	Patrimoine bâti	695 000 €
361	Réhabilitations urbaines	180 000 €
360	Réserves foncières	150 000 €
364	Eclairage Public	131 000 €
301	Informatique	95 000 €
302	Mat. et outil. des services	85 000 €
330	Etudes	70 000 €
321	Installations sportives	68 000 €
303	Véhicules	50 000 €
372	Tourisme Commerces	30 000 €
310	Enseignement	24 000 €
Sous total opérations récurrentes		1 578 000 €
362	Voirie : Place Gambetta	1 880 000 €
362	Voirie : divers, trottoirs, signalétiques, pluvial...	385 000 €
362	Voirie : Accès gymnase de Lapeyrouse	250 000 €
322	Patrimoine cultuel	210 000 €
362	Voirie : Caméras, création d'un réseau de fibre optique	130 000 €
322	Mise en sécurité du beffroi du Temple neuf	110 000 €
Sous total opérations spécifiques d'équipement		2 965 000 €
321	Création d'un stade à la Molière	2 800 000 €
Sous total opérations d'opportunité économique		2 800 000 €
TOTAL OPERATIONS		7 343 000 €

BP 2025 EXEMPLES D'OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Patrimoine bâti

	Immeuble Fuzier : Travaux de mise en conformité incendie	40 000 €
320	Local de Police : Réfection complète	75 000 €
	Palais des congrés : PAC chauffage	100 000 €
	Dépôt Galibert Pons : Relogement des espaces verts	275 000 €

Réhabilitation urbaines

	Jardin Public : Réfection des éléments du Kiosque en bois (support toiture)	30 000 €
361	AVAP reprise de l'étude	30 000 €
	Stockage BONNECOMBE : Aménagement plateforme de recyclage	40 000 €
	Aires de jeux du jardin public : Rénovation du sol brûlé	50 000 €

Eclairage Public

	Alimentation électrique provisoire : Festivités Aire de loisirs de bonnecombe	16 000 €
364	Feux tricolores : Mise en conformité (Carrefour UMT)	25 000 €
	Eclairage public Programme LED	60 000 €

Informatique

	Acquisition de smartphones pour ST	4 000 €
	Copieur Services Techniques	6 400 €
301	Boitiers internet fibre FTTH : 2 CMA, MDM, MSP, CMS, 40 rue de l'Arnette, 8 écoles	7 200 €
	Matériel informatique : Renouvellement PC portables	15 600 €
	Microsoft EXCHANGE : Serveur de messagerie obsolète	22 000 €

Mat. et outil. des services

	Espaces verts : Broyeur frontal de végétaux	6 000 €
302	Propreté : Saleuse des hameaux	15 000 €
	Palais des congrès : Machine à glaçons	3 300 €
	Police : 3 caméras individuelles	5 100 €

Véhicules

303	Signalisation : Remplacement d'un camion plateau	50 000 €
------------	---	-----------------

1.2) Le remboursement des emprunts, les dépôts et cautionnement chapitre 16

Le remboursement du capital de la dette est provisionné à hauteur de **500 000 €**.

1.3) Les opérations patrimoniales

Une somme de **250 000 €** est provisionnée au titre des avances prévues sur les marchés de travaux en cours (même somme également prévue en recette).

1.4) Les subventions d'équipement chapitre 204

Les prévisions d'attribution de subventions d'équipement représentent une somme globale de **214 000 €** détaillée ci-après :

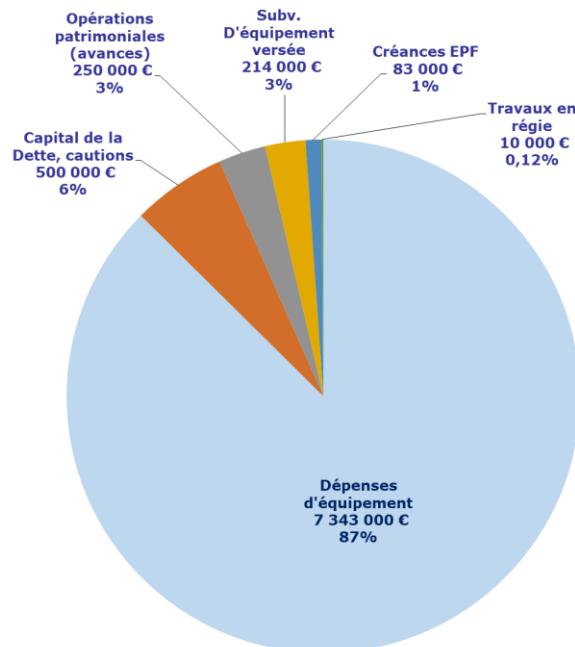
204 Restauration des façades	50 000 €
204 Restauration façades quai de l'arnette (5 rue du galinier)	35 000 €
204 Subv Equipement pour la défense contre les intrusions	5 000 €
204 Subv Equipement pour les installations de vidéoprotection	1 000 €
204 Subv Equipement pour la réfection de trottoirs	500 €
204 Versement de la Ville à la CACM pour la construction des Aires Couvertes (2024/25/26)	110 000 €
204 Subventions pour le mobilier des cafetiers, restaurateurs et autres commerces	11 000 €
204 Achat de 2 tentes intercommunales	1 500 €
	214 000 €

1.5) Les autres immobilisations financières chapitre 27

Une enveloppe de **83 000 €** est provisionnée au titre des remboursements des acquisitions effectuées via l'Etablissement Public Foncier Castres-Mazamet (dépôt rue Galibert PONS, immeuble 9 place Olombel, parc du Pigné et les parcelles de terrains du secteur de la TRILLE, 1 et 5 rue Paul Brenac).

1.6) Les travaux en régie

Une enveloppe de **10 000 €** est prévue pour financer d'éventuels travaux structurants réalisés par nos agents en régie.



Total des dépenses d'investissement = 8 400 000 €

Chapitres 13

Les subventions et amendes de police attendues sont inscrites au budget pour un montant de **1 188 000 €.**

Chapitre 024

En raison des biens communaux dont la vente est sur le point d'aboutir, les cessions sont estimées à une enveloppe plus importante qu'habituellement soit **720 000 €.** (Terrain Ets Malrieu 240 000€ + Ancien gîte des Lombards 72 000 € + 400 000 € terrains SAS Laprade)

Chapitre 10

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) est valorisé à **640 000€** (16,404% des dépenses d'investissement éligibles exercice 2023) ainsi que la Taxe d'Aménagement (T.A.) pour **10 000 €.**

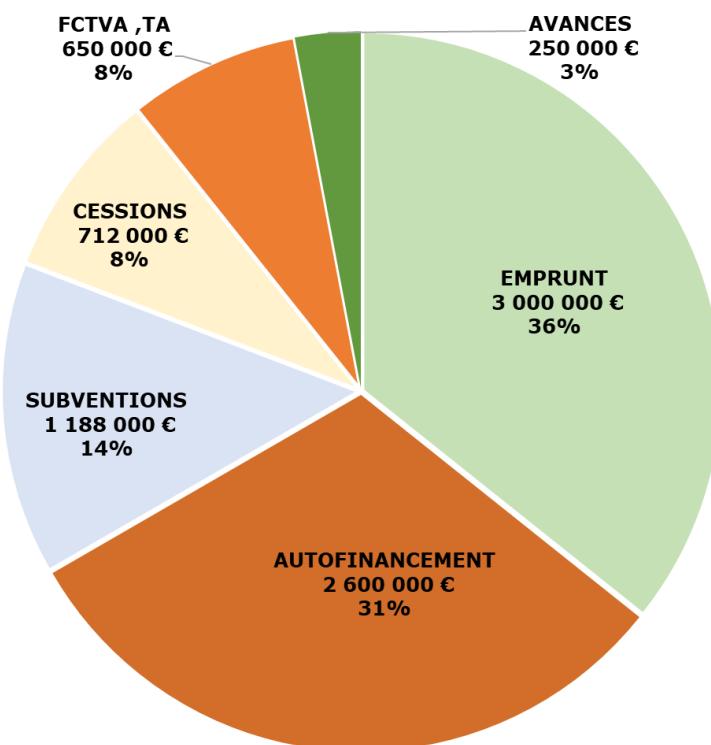
Chapitre 041

La neutralisation comptable des avances est prévue pour la même somme qu'en dépenses soit 250 000 €.

Chapitre 021 et 040

Le virement obligatoire de la section de fonctionnement au titre des amortissements (chapitre 040) est prévu à hauteur de **600 000 €.** Un autofinancement complémentaire de **2 000 000 €** est également inscrit au chapitre 021.

Total des recettes d'investissement : 5 400 000 €



Il reste donc 3 000 000 € à financer par l'emprunt

BP 2025 INVESTISSEMENT FOCUS STADE SYNTHÉTIQUE

La Ville a été sollicitée par la société SAS Laprade production (Menguy's) pour effectuer un important développement de son activité locale.

Une nouvelle usine va être implantée sur les terrains voisins du site historique, pour ce faire la Commune a décidé, par délibération du 19 mars 2025, de vendre une emprise foncière de près de 5 hectares située à la Lauze et comportant entre autres les actuels terrains de sports de la Lauze.

Afin de maintenir les activités sportives de ce site, il est envisagé au BP 2025 d'inscrire la construction d'un stade synthétique moderne avec vestiaires et tribune couverte sur une partie du parc de la Molière.

Ce nouvel équipement souhaité de longue date par les associations sportives locales permettra d'obtenir un stade moderne adapté aux exigences climatiques avec une tribune couverte et des vestiaires adaptés.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet s'établit ainsi :

Subventions sollicitées - Décision du 05 février 2025

Subv. Stade la Molière Etat DETR	735 000 €
Subv. Stade la Molière Département du Tarn	450 000 €
Subv. Stade la Molière ANDES	147 000 € 1 584 000 €
Subv. Stade la Molière Région Occitanie	147 000 €
Subv. Stade la Molière FAFA	105 000 €
Financement de la Ville	516 000 €
FCTVA	300 000 € 1 216 000 €
Cession des terrains à la SAS Production La Prade	400 000 €

Création d'un stade synthétique à la Molière 2 800 000 €

Les demandes de subvention étant à l'instruction des différents partenaires financiers, une somme prévisionnelle globale de 1 095 000 € est prudemment budgétée au BP 2025.

Le Budget Principal 2025

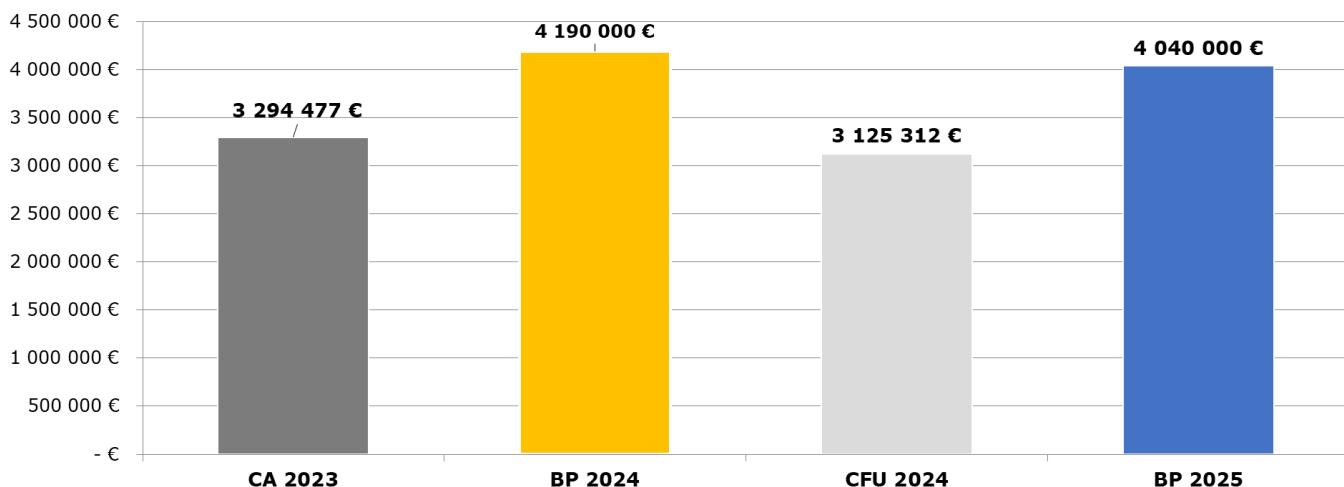
La section de Fonctionnement

3/ Les Prévisions de Dépenses de Fonctionnement 14 740 000€

3.1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à **4 040 000 €** soit 27 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Les principales charges sont les dépenses d'énergie (1 023 000 €) les « *fournitures de petit équipement* » (388 000 €), les « *contrats de prestations de service* » (361 000 €), les « *contrats de maintenance* » (275 700 €), les « *fêtes et cérémonies* » (230 800 €), les consommations d'Eau/Assainissement (154 400 €), les primes d'assurance (142 500 €) et les « *taxes foncières* » payées par la Commune (130 000 €).

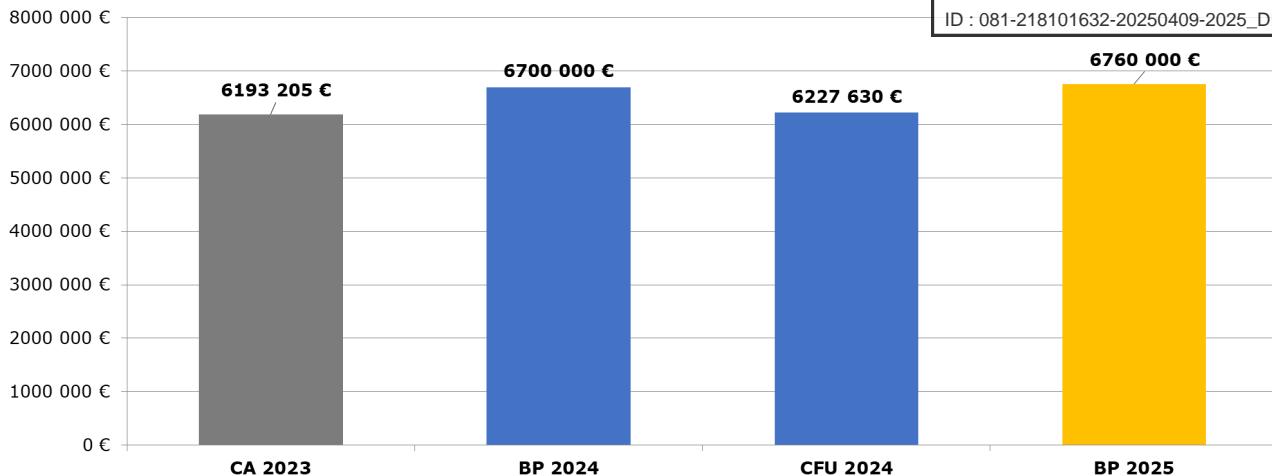


3.2) Le montant prévisionnel des charges de personnel (chapitre 012)

Avec **6 760 000 €** ce chapitre représente 46 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Ce chapitre tient compte des éléments suivants :

- du Glissement Vieillesse Technicité
- de la hausse du SMIC + 2% au 1^{er} novembre 2024,
- de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP,
- de l'évolution des taux de cotisations, notamment celui de la CNRACL qui passe de 31,65% à 34,65 % (+ 3 points par an de 2025 à 2028 inclus) soit + 90 000 € pour 2025.



3.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

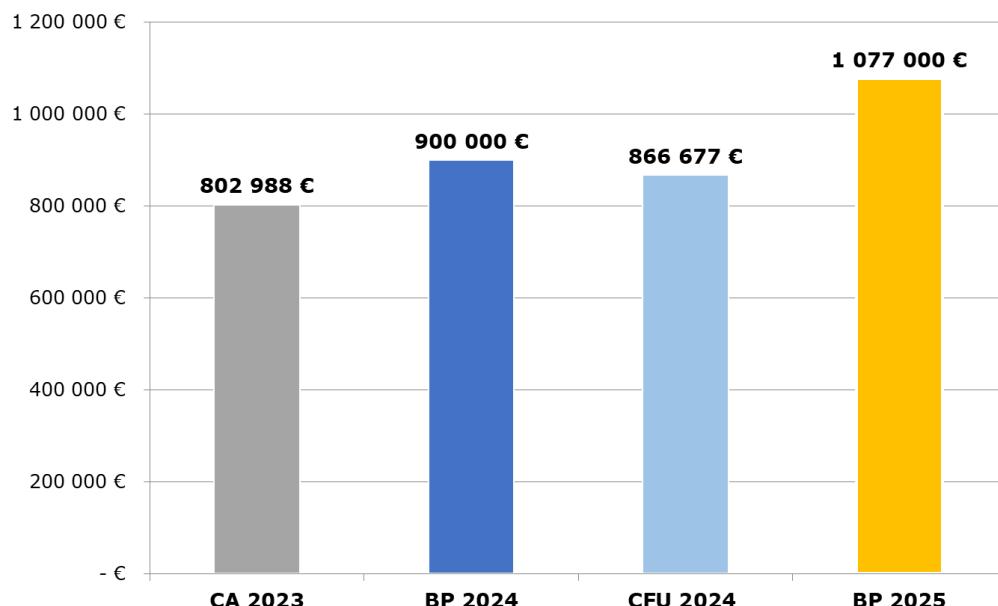
Une somme de 40 000 € est provisionnée au titre des dégrèvements des taxes d'habitations sur les logements vacants accordés en 2024 et régularisés en 2025.

3.4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe :

- Les subventions aux commerces et aux associations (579 600 €).
- Les indemnités des élus (177 000 €)
- Les contributions obligatoires (173 000 € : Ecoles, FOL, SDET, GIP, CCAS ...).
- L'indemnité de résiliation du contrat avec la société DALKIA (100 000 €).
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (33 400 €).
- Les admissions en non-valeur et créances éteintes (14 000 €).

Les charges de gestion courante sont estimées cette année à **1 077 000 €**. Elles représentent 7 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.



Huit associations ont une subvention supérieure ou égale à 150 000 €, conformément à la réglementation, elles font l'objet de conventions spécifiques.
L'enveloppe spécifique pour l'aide à l'installation des commerces représente une somme de 45 000 € dont une partie a déjà été attribuée par délibérations au titre de l'exercice 2024.

3.4) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Compte tenu de l'application de la nomenclature M57 les chapitres suivants n'existent plus :

- Le chapitre 022 « dépenses imprévues ».
- Le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Reste la prévision d'une somme de **10 000 €** à l'article 673, au titre des éventuelles annulations de recettes concernant les exercices antérieurs.

3.5) Les dotations aux provisions

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

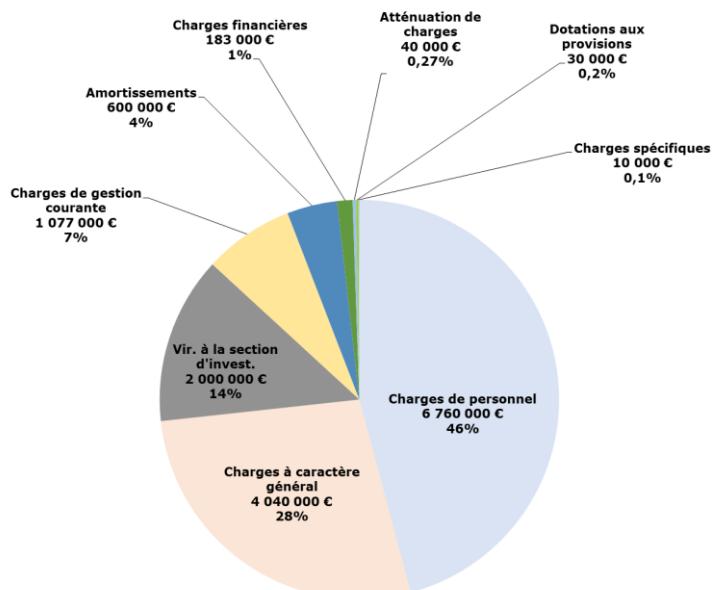
Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) nous a préconisé de prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision au chapitre 68 d'un montant estimé à **30 000 €**.

3.6) Le virement à la section d'investissement

Afin de financer les investissements, il est effectué deux virements depuis la section de fonctionnement :

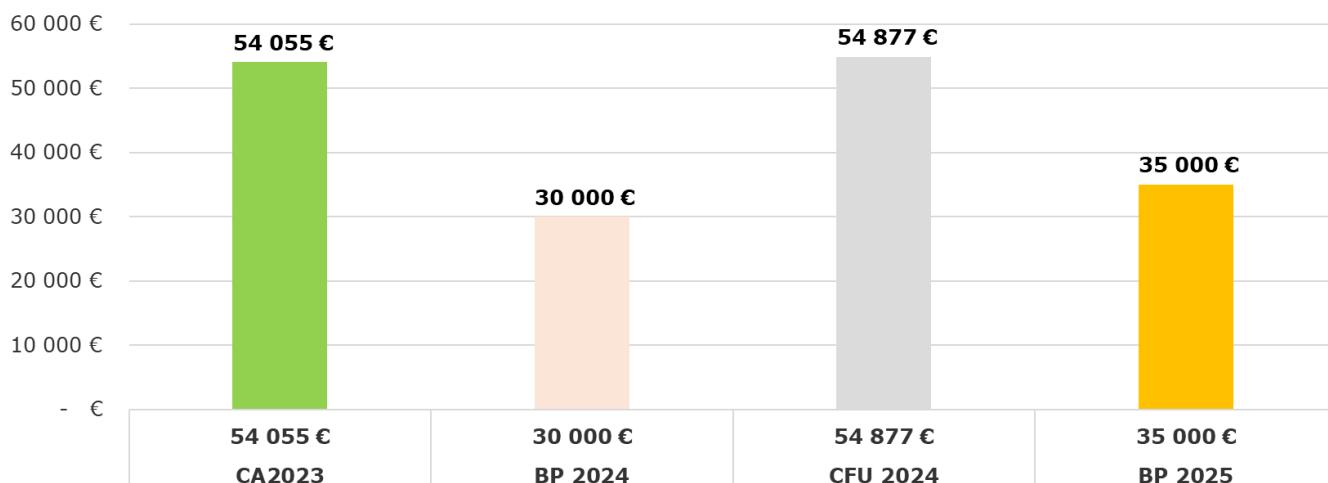
- Un virement obligatoire au titre des Amortissements pour **600 000 €**.
- Un virement, pour compléter l'autofinancement obligatoire et diminuer les sommes à emprunter, prévu en 2025 à hauteur de **2 000 000 €**.

RÉSUMÉ des dépenses de Fonctionnement



4.1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles sont estimées à **35 000 €** et correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières des agents du régime général placés en maladie. S'y rajoute également le remboursement par le Centre de Gestion du Tarn des heures de décharges d'activités syndicales (DAS) octroyées aux agents de la Ville.

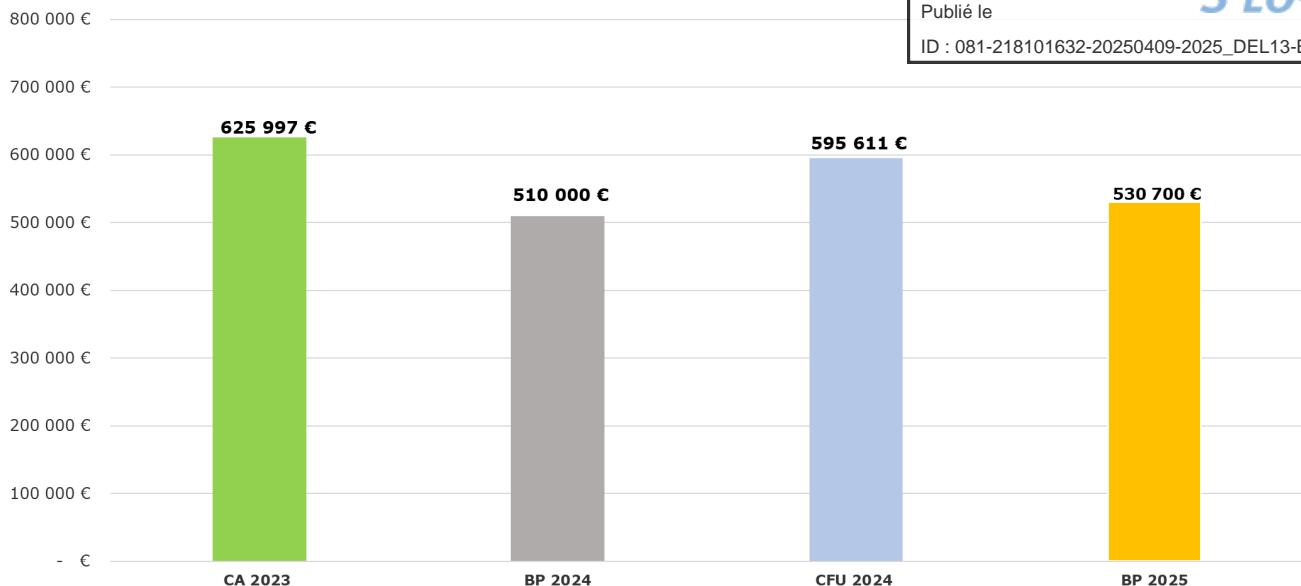


4.2) Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit ici principalement des facturations par nos services des recettes suivantes :

- Du nombre d'actes d'urbanisme instruits pour le compte de la CACM,
- La vente de concessions funéraires,
- L'occupation du domaine public par les travaux et autres chantiers,
- La participation des familles au fonctionnement des Centres Multi Accueil,
- La restauration scolaire et des études surveillées (en fonction du nombre fluctuant d'enfants inscrits).
- La redevance d'occupation de l'aire de camping-car versée par "camping-car Park",
- Les recettes de la régie des fourrières,
- Le montant de la location de la balayeuse à la Ville d'Aussillon,
- Les encaissements concernant la régie publicitaire du Magazine Municipal,
- .../...

Les recettes de ce chapitre sont évaluées à un montant global de **530 700 €**.



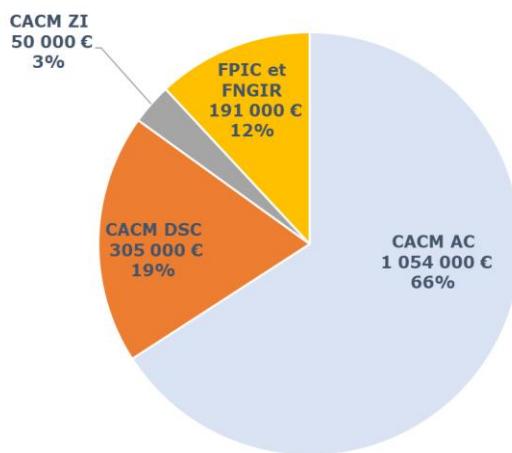
4.3) Les impôts et taxes (chapitre 73): 1 600 000 €

Les reversements de la Communauté d'Agglomération 1 409 000 € :

- L'Attribution de Compensation : 1 054 000 € sans nouveau transfert elle est identique à celle de 2024.
- La Dotation de Solidarité Communautaire : Au regard de ses ressources la CACM envisage de pouvoir maintenir une somme identique à celle versée en 2024 soit 305 000€.
- Le versement de fiscalité pour l'entretien des Zones Industrielles est estimé à 50 000 €.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est prélevé aux Communes et Intercommunalités les mieux dotés en recettes fiscales pour être réparti sur tout le territoire national. La Ville de Mazamet devrait percevoir une somme de **190 000 €**.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. La Ville de Mazamet perçoit chaque année **1 074 €** à ce titre.



4.4) Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 815 000 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL13-BF



A/ Les DGF 2 205 000 €

La Dotation Globale de Fonctionnement : estimée à **1 395 000 €**

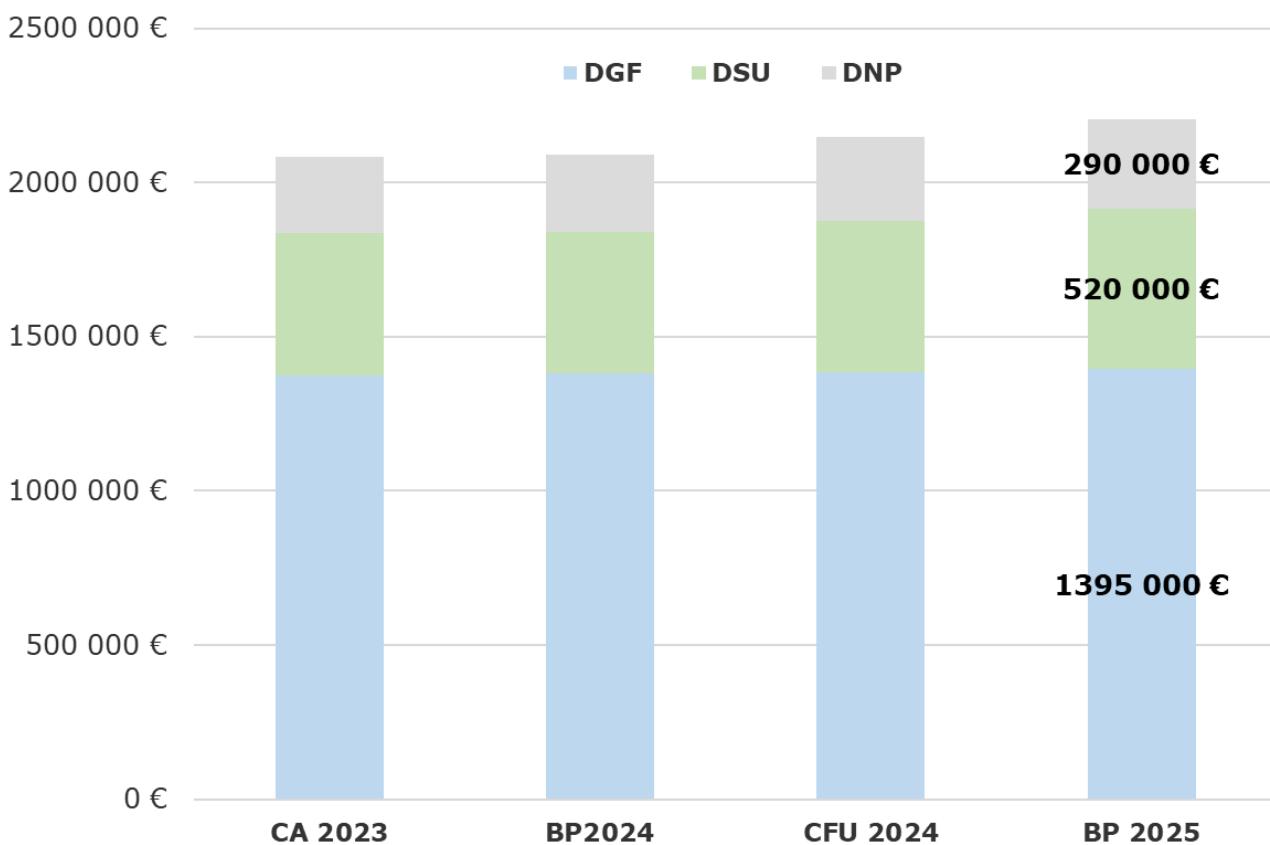
La Dotation de Solidarité Urbaine : 520 000 €

La DSU a pour objet d'aider les communes urbaines de plus de 5 000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie de leur territoire.

Chaque année un calcul est effectué par l'Etat pour classer les communes afin de déterminer les communes éligibles à la DSU. En 2024 la Ville de Mazamet était classée au 379^{ème} rang, (404^{ème} en 2023), dernier rang éligible 709^{ème} rang.

La Dotation Nationale de Péréquation : 290 000 €

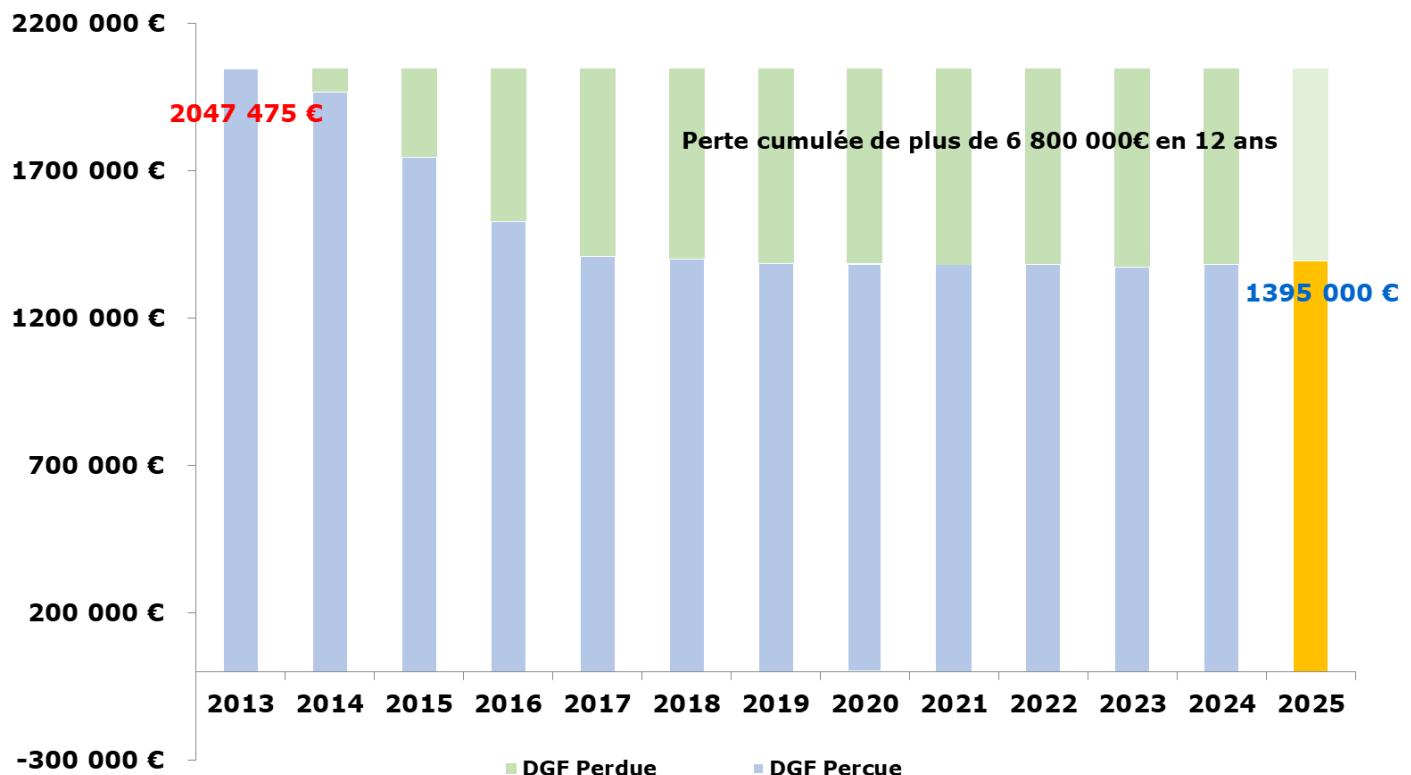
La DNP a pour objectif d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle permet de corriger les insuffisances de potentiel financier et les faiblesses des bases d'imposition sur les entreprises.



B/ RAPPEL : la DGF, une dotation pérenne ?

Au lendemain des élections municipales de 2014 et pour la première fois depuis sa création le 3 janvier 1979, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux Communes a progressivement diminué entre 2014 et 2017.

Soit, pour la Ville de Mazamet, en 12 ans, une perte cumulée de plus de 6,8 millions d'euros, au titre du redressement des Finances Publiques.



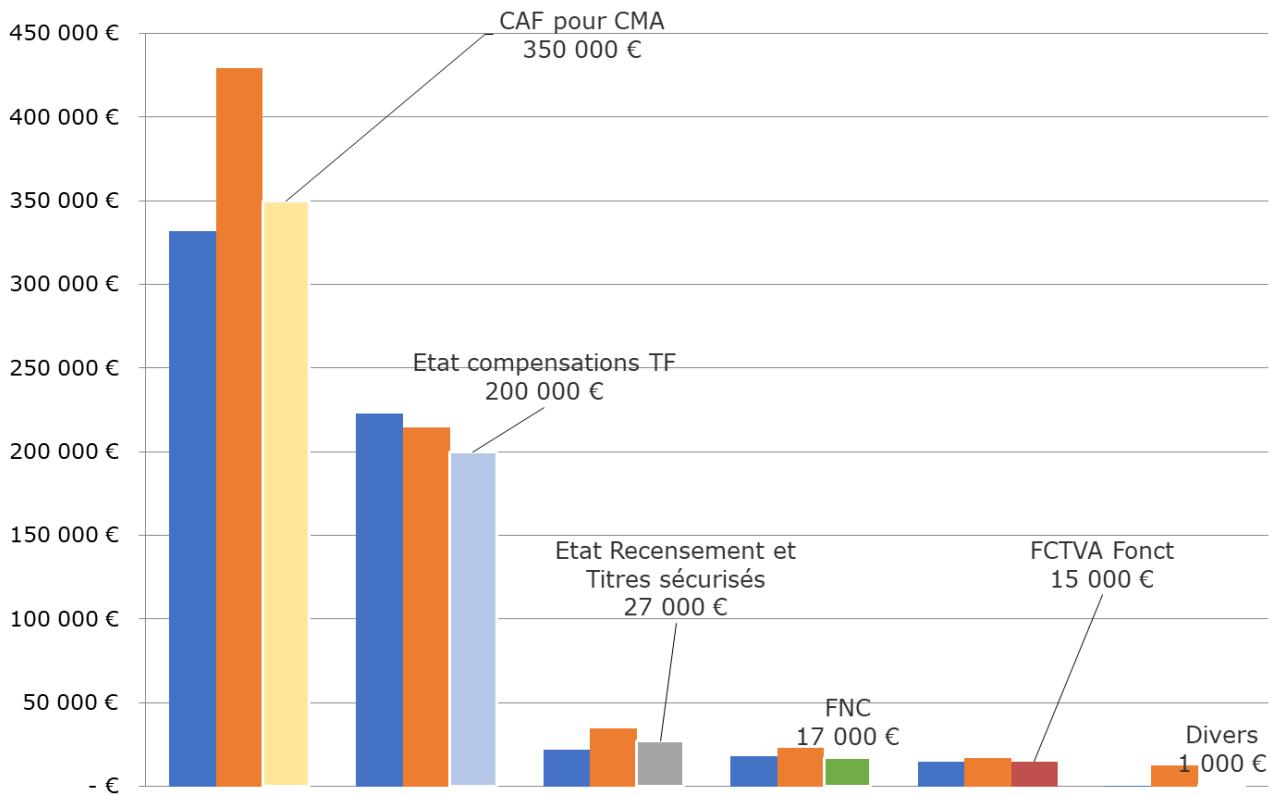
C/ Les autres dotations 610 000 €

Les Compensations : 200 000 €

Des allocations compensatrices sont également reversées à la commune pour corriger les exonérations de Taxes Foncières décidées par l'Etat (exonérations concernant les personnes de conditions modestes, l'exonération des logements sociaux, la division par 2 des bases d'imposition des locaux industriels).

Les autres participations diverses : 410 000 €

- Le FCTVA pour les travaux d'entretien sur les réseaux divers (entretien feux tricolores, éclairage public, fauillage, entretien des chemins, dépannage réseaux de chauffage...) pour 15 000 €.
- La participation de l'Etat pour la gestion des titres sécurisés, le remboursement des frais pour l'organisation du recensement et pour la délivrance des actes d'état civil pour 25 000 €.
- La participation de la CAF au fonctionnement des 2 Centres Multi Accueil pour 350 000 €.
- Le versement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial pour 17 000 €.



4.5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 159 000 €

Ce chapitre enregistre les montants perçus au titre des baux et loyers des infrastructures communales (centrale hydroélectrique, installations sportives mises à disposition du SCM, Palais des Congrès, locaux à Hautpoul ...). Le montant global des loyers est estimé à **134 000 €**.

Sont également inscrits pour **25 000 €**, le remboursement des assurances.

4.6) Les produits financiers (chapitre 76) : 32 €.

Une somme de 32,06 € est prévue au BP. Elle correspond au revenu des parts sociales du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne (Sert d'arrondi au niveau des prévisions des recettes de fonctionnement).

4.7) Les produits spécifiques (chapitre 77) : 6 000 €

Une somme de 6 000 € est inscrite au titre des mandats annulés sur les exercices antérieurs.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL13-BF



4.8) L'excédent de fonctionnement reporté : 2 300 767,94 €

A l'issue des résultats du Compte Financier Unique 2024, exposés au Conseil Municipal le mercredi 19 mars 2025, une somme de **2 300 767,94 €** a été inscrite au crédit du compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

4.9) La fiscalité locale (chapitre 731) : 7 283 500 €

Ce chapitre « 731 fiscalité locale », permet d'isoler le montant des recettes fiscales attendues par la Ville. Il contient :

- Les impôts directs TF et TH pour 6 830 000 €.
- Les droits de mutation. Cette recette est très volatile c'est pourquoi il est inscrit une prévision de 220 000 €.
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est estimée à 214 000 €.
- Les droits de place pour 18 000 €.
- Les taxes sur la publicité pour 500 €.

Les ressources fiscales TF TFNB ET TH

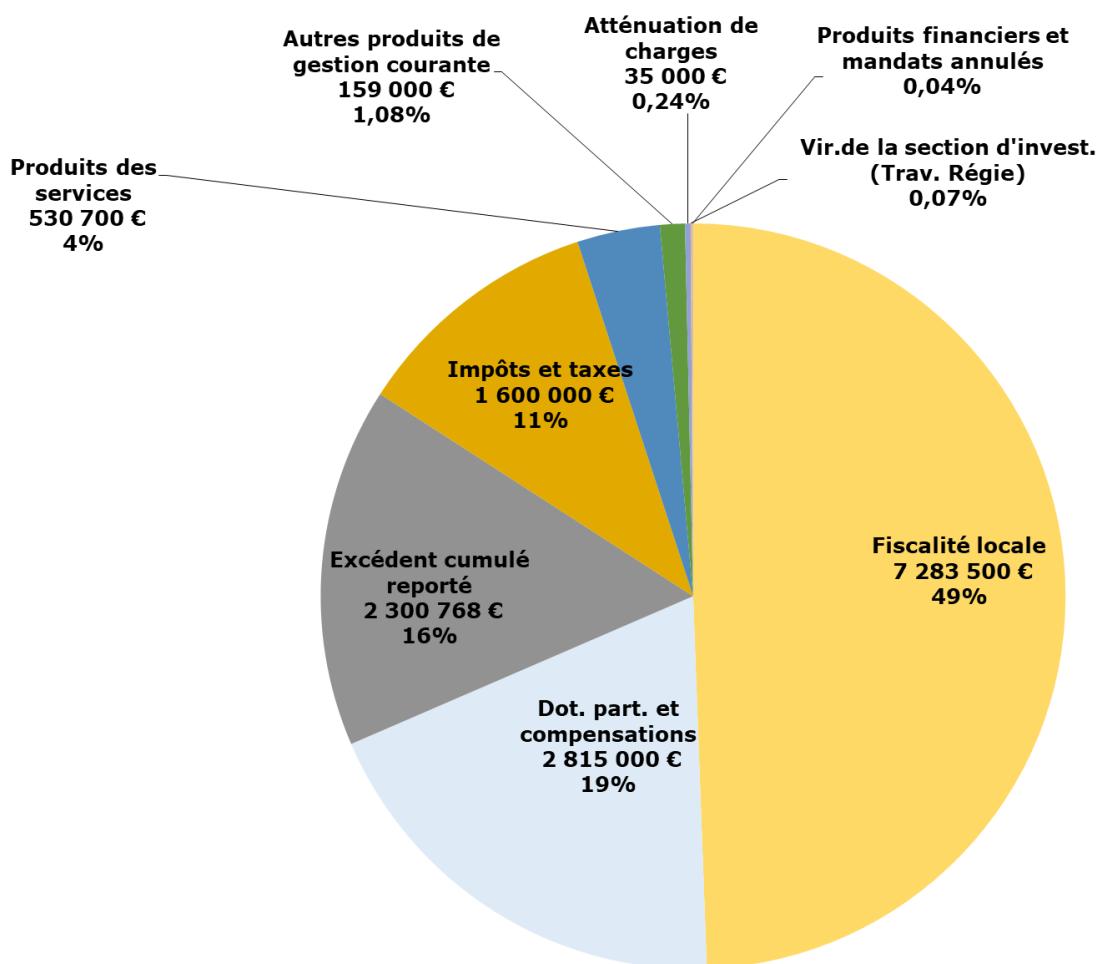
Libellé	Taux de référence votés en 2024	Bases prévisionnelles 2025	Bases 2025 x Taux	Bases 2024	Produits 2024
TFB*	62,29%	13 465 000 €	8 387 349 €	13 304 703 €	8 287 499 €
TFNB	85,54%	89 800 €	76 815 €	88 903 €	76 048 €
TH RS	14,42%	1 218 000 €	175 636 €	1 397 365 €	201 500 €
TH LV	14,42%	910 000 €	131 222 €	1 405 103 €	202 616 €
TOTAUX			8 771 021 €		8 767 663 €
Effet du coefficient correcteur			-1 954 038 €		-1 929 570 €
Rôles supplémentaires			15 000 €		15 179 €
Recette attendue pour 2025			6 831 983 €		6 853 272 €

* Pour mémoire taux de FB additionné du Département depuis 2022 = 29,91%

Compte tenu des bases prévisionnelles annoncées par les services fiscaux et malgré la baisse importante des bases fiscales des Taxes d'Habitation, l'équilibre du budget est atteint sans augmentation des taux communaux.

EQUILIBRE ATTEINT SANS AUGMENTATION DES TAUX

RÉSUMÉ des recettes de Fonctionnement



ANNEXES

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

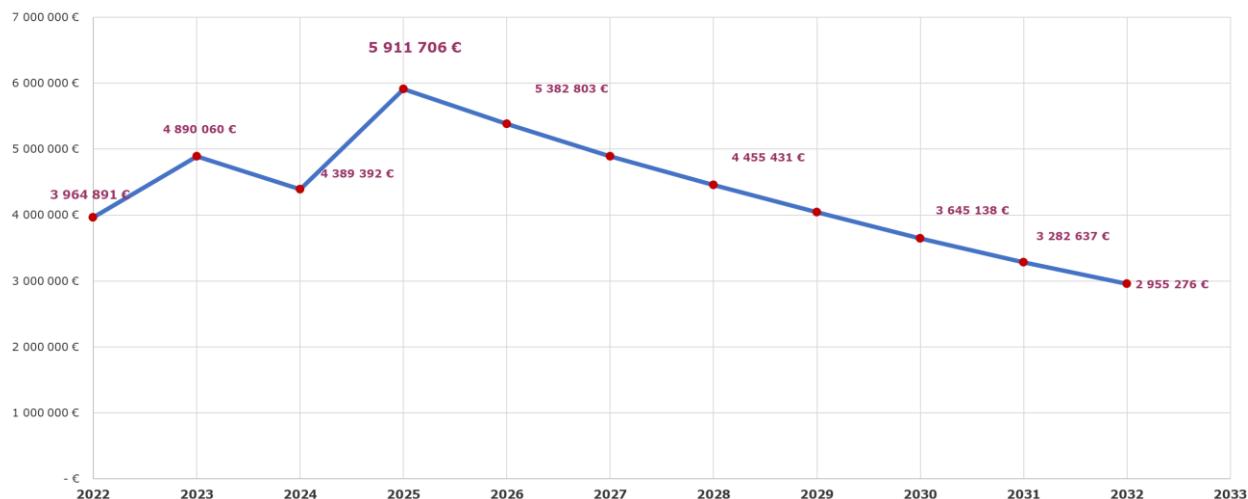
ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL13-BF



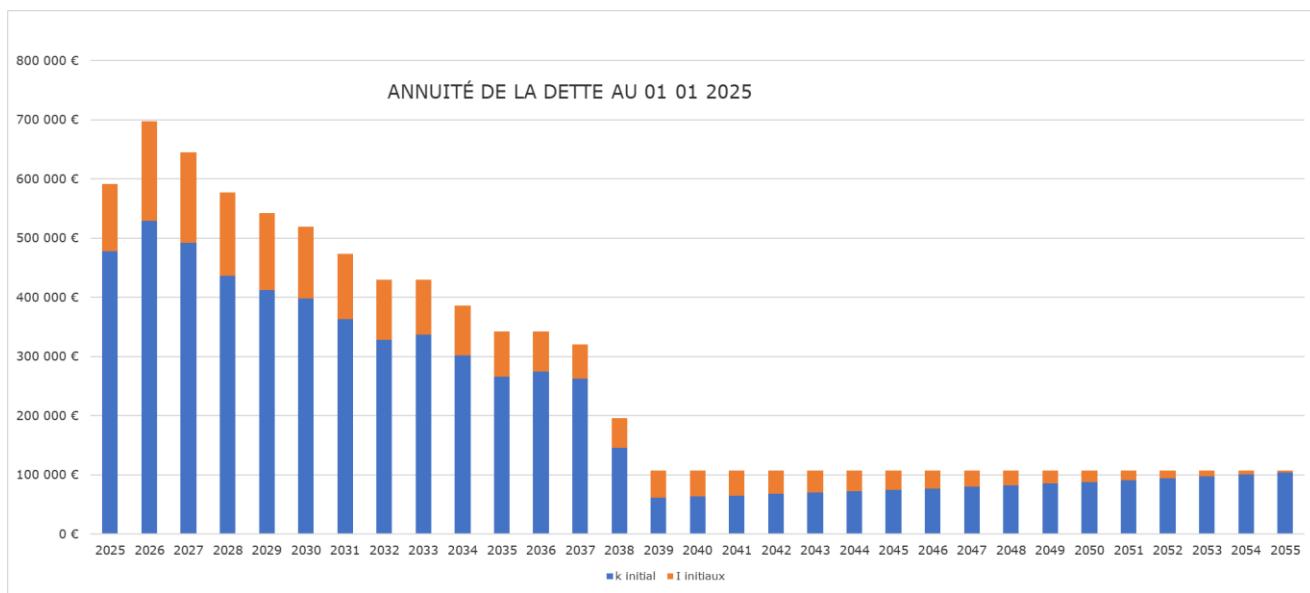
LA DETTE ACTUELLE

La Dette du Budget Principal

La dette de ce budget est composée de 14 emprunts représentant un capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 de **5 911 706 €**.



Tous les emprunts du budget principal sont à taux fixe (taux de 0,65 % à 4,95 %). Ils sont également tous classifiés « A-1 » selon la classification dite « Gissler » soit le risque le plus faible.



L'annuité de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de **591 318 €**
dont **477 686 € de Capital et 113 632 € d'Intérêts.**

PROJECTION DE LA DETTE AVEC UN NOUVEL EMPRUNT

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

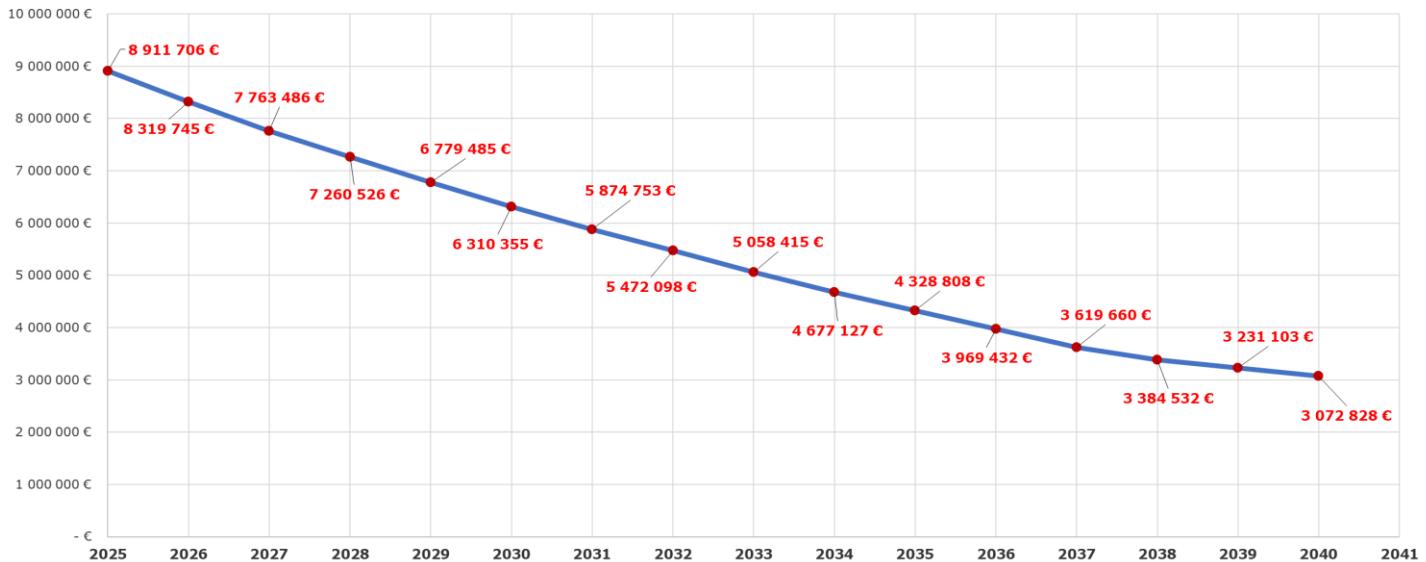
Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

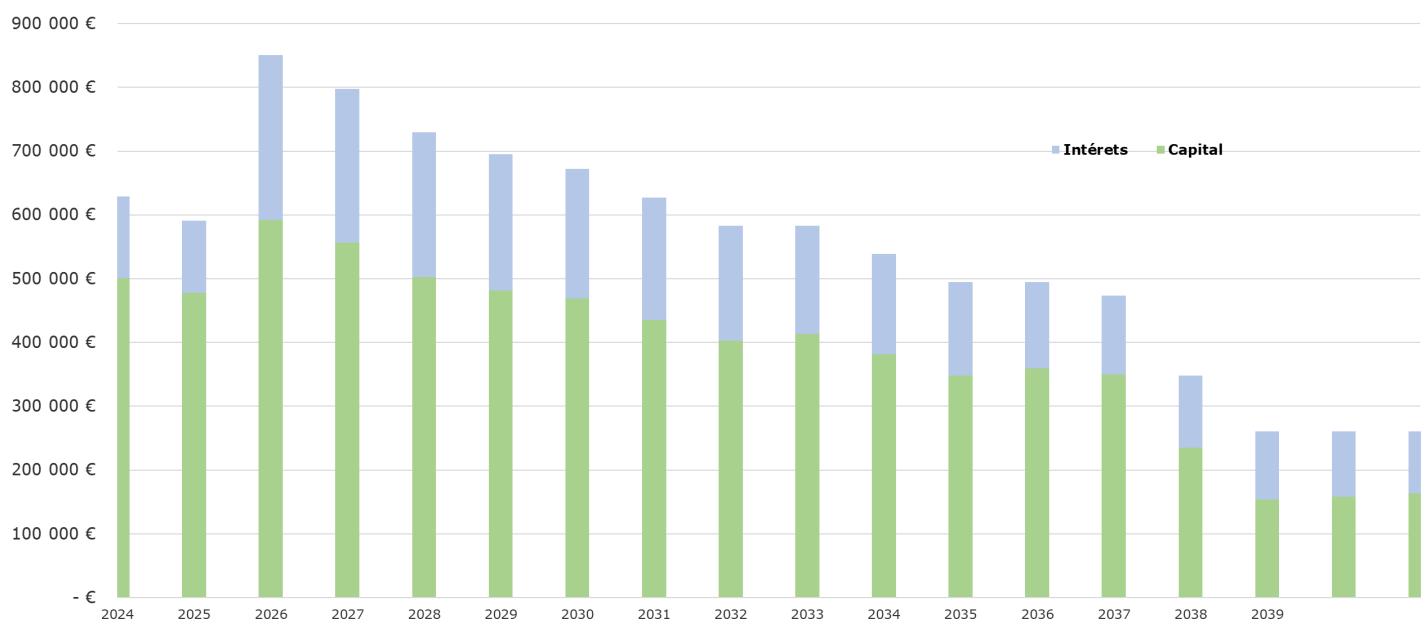
ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL13-BF



Projection du capital restant dû au 31 décembre 2025 avec un emprunt projeté de **3 000 000 €**
Taux de 3,50 % (livret A + 0,60 %), sur 30 ans (prêt renouvellement urbain de la CDC).



Budget Principal Evolution de l'annuité de la dette 3 000 000 € empruntés en 2025



LES RATIOS

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL13-BF

VILLE DE MAZAMET - BUDGET PRINCIPAL DE MAZAMET - BP - 2025

Population totale (recensement INSEE)	10 536
--	---------------

Les RATIOS	Valeur Mazamet BP 2025
-------------------	---------------------------------------

1 - Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 152,24 €
2 - Recettes réelles de fonctionnement/population	1 179,69 €
3 - Dépenses d'équipement brut/population	717,26 €
4 - Encours de dette/population	606,43 €
5 - DGF/population	209,28 €
6 - Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,40%
7 - Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	101,52%
8 - Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	60,80%
9 - Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	51,41%
10- Epargne brute/recette réelles de fonctionnement	2,36%

RÉSUMÉ BP 2025

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
Charges à caractère général	Chapitre 011	4 040 000 €	Atténuations de charges	Chapitre 013	35 000 €
Charges de personnel	Chapitre 012	6 760 000 €	Prod. des services, du domaine	Chapitre 70	530 700 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	40 000 €	Impôts et taxes	Chapitre 73	1 600 000 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	1 077 000 €	Fiscalité locale	Chapitre 731	7 283 500 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		11 917 000 €	Dotations et participations	Chapitre 74	2 815 000 €
			Autres prod. de gestion courante	Chapitre 75	159 000 €
			RECETTES DE GESTION DES SERVICES		12 423 200 €
Charges financières	Chapitre 66	183 000 €	Produits financiers	Chapitre 76	32 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	10 000 €	Produits spécifiques	Chapitre 77	6 000 €
Dotations aux provisions	Chapitre 68	30 000 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		12 429 232 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 140 000 €	Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	10 000 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	2 000 000 €	Excédent de Fonctionnement reporté	Chapitre 002	2 300 768 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	600 000 €	TOTAL		14 740 000 €
TOTAL		14 740 000 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2025	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT		BP 2025
Subv. d'équipement versées	Chapitre 204	214 000 €	Subventions	Chapitre 13	1 188 000 €
Travaux et acquisitions	Opérations	7 343 000 €	Emprunt	Chapitre 16	3 000 000 €
Remboursement Capital de Dette	Chapitre 16	500 000 €	Dotations, Fonds divers et Cautionnement	Chapitre 10	650 000 €
Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €	Produits des cessions	Chapitre 024	712 000 €
Créances autres Ets Publics	Chapitre 27	83 000 €	Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €
Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	0 €	Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	0 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 140 000 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		5 550 000 €
Travaux en régie	Chapitre 040	10 000 €	Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	2 000 000 €
Opérations patrimoniales (avances)	Chapitre 041	250 000 €	Dotations aux amortissements	Chapitre 040	600 000 €
Dépenses d'ordre		260 000 €	Opérations patrimoniales (avances)	Chapitre 041	250 000 €
TOTAL		8 400 000 €	Recettes d'ordre		2 850 000 €
RAR dépenses d'équipement	RAR	3 543 409 €	RAR recettes		448 839 €
Solde d'exécution reporté	Chapitre 001		Excédent de fonct capitalisé	Cpte 1068	1 657 509 €
TOTAL		11 943 409 €	Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	1 437 061 €
			TOTAL		11 943 409 €

LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE

BP 2025 - Lotissements SECTEUR EST - La CLAUZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Achat terrains à aménager		136 000 €
Achats d'études, prestations de services (dont MO)		133 000 €
Charges diverses de gestion courantes		1 000 €
Variation des stocks de terrains aménagés		600 000 €
TOTAL		870 000 €

Ventes de terrains aménagés	269 000 €
Produits divers de gestion courante	1 000 €
Variation des stocks de terrains aménagés	600 000 €
TOTAL	870 000 €

Avec les écritures de stock, ce budget est équilibré en fonctionnement à un montant de **870 000 €**. En investissement seules sont retracées les écritures de stock et le solde d'exécution pour un montant global de **930 000 €**.

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2024 inclus		1 845 101,37 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2024 inclus	1 475 134,22 €	
TOTAL	1 516 149,44 €	1 845 101,59 €
Résultat (déficit au 01/01/2025)	328 952,15 €	

Compte tenu des cessions effectives et des travaux d'aménagement réalisés, un **déficit de 328 952 €** est à ce jour supporté par la trésorerie du Budget Principal.

Sur les 48 lots composant ce lotissement, 11 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 496 m²) restent disponibles à la vente :

- 4 lots de la 1^{ère} tranche sur 25 lots (d'une superficie de 1 146 m² à 1 496 m²) sont toujours à la vente (21 lots ont été vendus),
- 6 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 163m²), (16 lots ont à ce jour été vendus).
- 1 lot N°18 de la tranche 2 est réservé depuis le 1^{er} octobre 2024.

Le prix de vente des lots est de 45€ HT/m² conformément à la délibération du 29 mars 2012.



10 lots à la vente